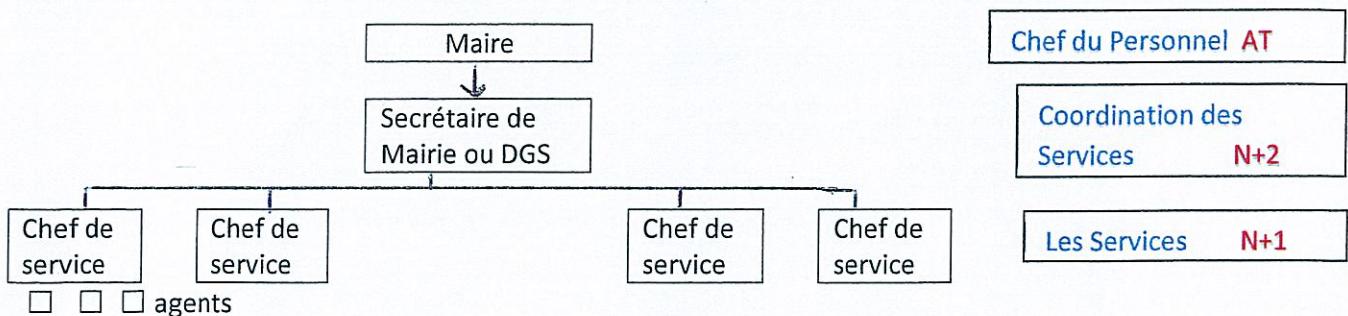


LA HIERARCHIE C'EST QUOI ?

Organigramme, outil RH



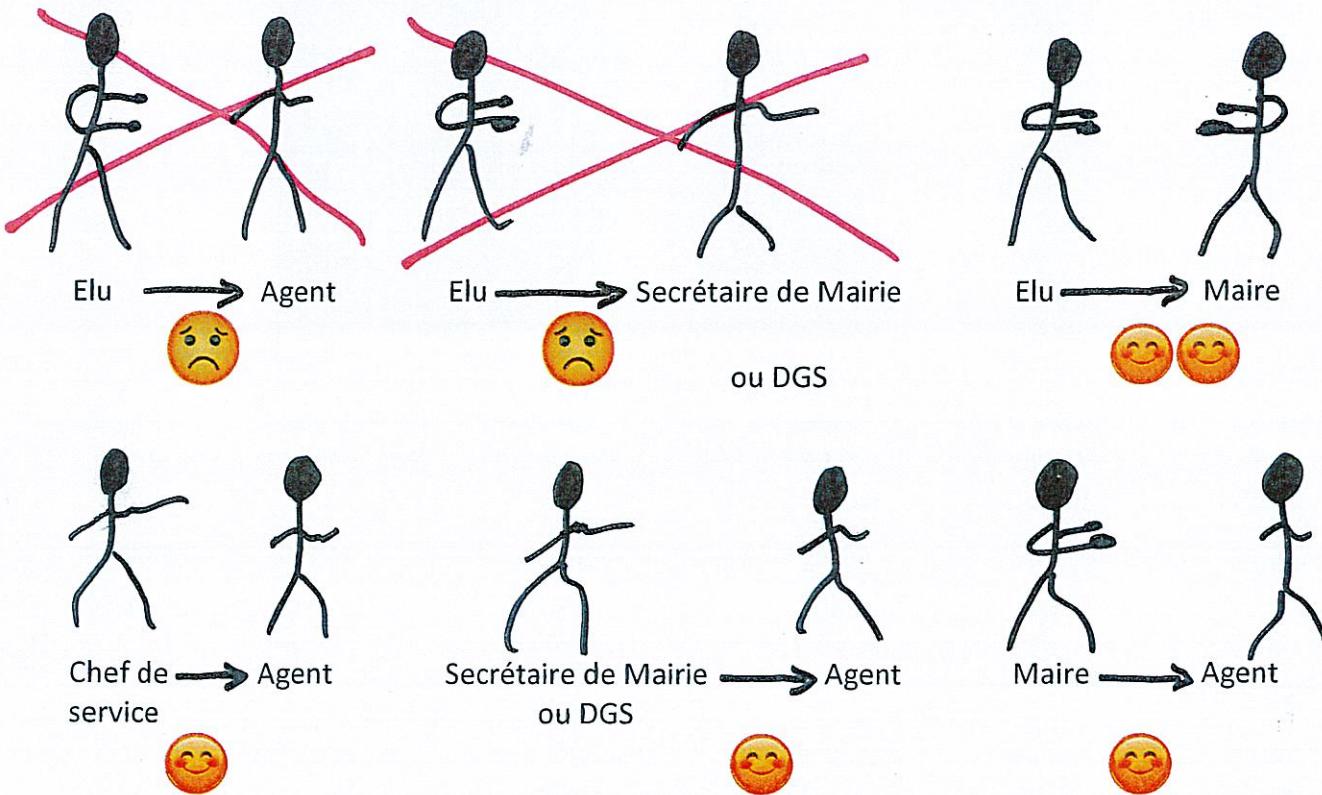
Le Maire est le chef du Personnel, il représente l'autorité territoriale.

L'agent se réfère à son Chef de Service.

Le Maire, la Secrétaire de Mairie ou DGS, le Chef de Service peuvent donner des ordres aux agents placés sous leur autorité.

Les Chefs de Service se réfèrent à la Secrétaire de Mairie ou DGS.

Quelques illustrations



Quels sont les devoirs des fonctionnaires ?

Le code général de la fonction publique définit les obligations des fonctionnaires.

Dignité

Adopter un comportement qui ne porte pas atteinte à l'administration

Impartialité

Ne pas avoir de préjugés

Intégrité

Exercer ses fonctions de manière désintéressée

Probité

Ne pas tirer un profit personnel de ses fonctions



Secret professionnel et discréetion professionnelle



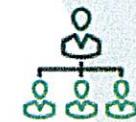
Neutralité, réserve
Traiter de façon égale les usagers (en lien avec le principe de laïcité)



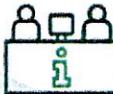
Réalisation des tâches confiées



Interdiction d'exercer d'autres activités professionnelles
(sauf dérogations. Ex : enseignement)



Obéissance hiérarchique



Information du public
(sous réserve du secret professionnel et de l'obligation de discréetion professionnelle)

LE CONTRÔLE DÉONTOLOGIQUE DES FONCTIONNAIRES
est exercé par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique :

- Prévention des conflits d'intérêts
- Mobilité vers le secteur privé

RECOMMANDATIONS

Le non-respect des obligations comme l'exécution d'un ordre qui n'émane pas de la hiérarchie peut soumettre l'agent à une sanction disciplinaire.

Quelques exemples : missions contraire à la politique communale (manque de loyauté), mission qui ne relèvent pas des agents publics (intervention sur le domaine privé, etc... manque d'égalité, de neutralité et d'impartialité dans le traitement des usagers qui est garanti par le statut des fonctionnaires).

Obligation d'obéissance des agents publics sauf lorsque l'ordre est manifestement illégal et compromet gravement l'intérêt public (Théorie des baïonnettes intelligentes).